

L'hon. M. RALSTON: . . . et les recrues inexpérimentées, comme les désigne l'honorable député, venaient des centres d'instruction où elles avaient reçu un entraînement de quatre mois. Il est possible que des recrues inexpérimentées aient été du nombre, je ne saurais dire, mais ces hommes en général, venaient des centres d'instruction. L'honorable représentant ne veut certainement pas poser en principe d'ordre militaire qu'il faut maintenir les mêmes unités à la même tâche et pour toujours. Si l'on dispose d'hommes aptes au service général, enrôlés pour le service général et désireux de se rendre outre-mer, et si l'on a les hommes voulus pour les remplacer, pourquoi ne pas employer à cette fin les effectifs dont dispose le Canada. Cette armée resté quand même une "armée du Pacifique", pour me servir de l'expression de l'honorable député. Ces hommes font leur service et reçoivent leur formation; ils sont armés et sont prêts à accomplir leur devoir.

M. GREEN: Puis-je exposer la situation de cette façon. . .

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permettra-t-il de compléter ma pensée. La seule difficulté dans l'esprit de l'honorable député c'est que ces hommes ne peuvent servir hors du territoire canadien. Pour ce qui est des îles Aléoutiennes et de l'Etat de Washington, le premier ministre a indiqué qu'il est prêt à envoyer les troupes n'importe quand, si c'est nécessaire. Mais l'envoi d'un corps expéditionnaire en Australie ou au Japon est une autre affaire et cela tient au résultat du plébiscite.

M. GREEN: En ce qui regarde l'envoi de troupes formées, prenons un exemple. Supposons qu'on envoie dans la région du Pacifique un régiment d'artillerie partiellement instruit. Il complète sa formation, il est prêt à combattre et on expédie ailleurs, je ne sais où, la moitié du régiment, ces hommes étant remplacés par des artilleurs peu expérimentés. Je représenterai au ministre que ce n'est pas une façon d'agir fort judicieuse, étant donné le péril d'une attaque contre le littoral. Cela résume ma plainte au sujet de l'envoi des troupes ailleurs, une fois qu'elles sont formées et prêtes à combattre, et de leur remplacement par de nouvelles recrues. La comparaison entre cette guerre et la dernière n'est pas équitable, parce qu'alors tous les combats avaient lieu en Europe. Cette fois, il peut arriver qu'on se batte au Canada.

L'hon. M. RALSTON: Tout ce que je dirai à l'honorable député au sujet de l'exemple qu'il donne: l'envoi ailleurs de la moitié des soldats d'un coup pour les remplacer par de

[M. Green.]

nouvelles recrues, c'est que pareille mesure ne serait certes pas sage. Mais son hypothèse n'est fondée ni sur un point, ni sur l'autre...

M. GREEN: La proportion que j'ai indiquée est peut-être fautive.

L'hon. M. RALSTON: . . . en ce qui regarde les nouvelles recrues ou le fait que la moitié des soldats étaient expédiés ailleurs. Dans la pratique, on ne prend pas plus du dixième des effectifs en une seule fois pour leur substituer des hommes venant des centres d'instruction.

M. POULIOT: Monsieur le Président...

L'hon. M. HANSON: A propos de cette question...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Bradette): Avec tout le respect que je dois au chef de l'opposition, j'ai aperçu d'abord le geste de l'honorable député de Témiscouata.

L'hon. M. HANSON: Je me suis levé trois fois.

M. POULIOT: Je regrette de dire que je me suis levé deux ou trois fois avant l'honorable représentant. On trouvera la réponse à une partie des commentaires de l'honorable député de Vancouver-Sud aux *Débats* du 23 avril. Voici ce que l'honorable représentant a dit:

Comme le disait hier le ministre, on a nommé il y a environ trois semaines un directeur général de l'armée de réserve, le major général Brown, qui semble avoir bien exposé la situation quand il a dit alors:

"L'armée de réserve peut être appelée à combattre, et elle doit être prête pour le combat dans le plus bref délai", a-t-il dit.

"Somme toute, il n'y a pas plus de guerre outre-mer qu'il n'y en a ici à l'heure actuelle; il se peut que nous en ayons ici plus tôt que là-bas, vu les menaces qui visent nos côtes".

Cette déclaration est faite par un soldat d'expérience et nous la retrouvons sur les lèvres de l'honorable député; elle est à l'effet que notre pays est menacé. L'honorable député a cité un discours prononcé dans le même sens par mon vénéré chef et tous les ministres ont exprimé la même idée. Le ministre de la Justice a dit que le Japon et l'Allemagne ont les yeux sur le Canada et que même un amiral a déclaré qu'on pouvait s'attendre avant longtemps à voir des sous-marins dans le Saint-Laurent. Je ne divulgue aucun secret. Toutes ces déclarations se trouvent dans les comptes rendus publics, au hansom ou dans les journaux du pays. La question que nous examinons présentement dépasse de beaucoup le ministre de la Défense nationale, ses collègues et nous tous. Je suis fort étonné que la présente discussion n'ait pas lieu à huis clos. Je suis tout à fait